Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250306-DELIB_2025_05-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2025-005**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 06 mars 2025

Conseillers en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 18

Objet : Foncier – Acquisition 7 rue des Sentinelles (AB 46) et 81 rue Nationale (AB 38) M. Vinauger - Décision

Le jeudi 06 mars 2025 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de TOURY, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 28 février 2025, s'est réuni sous la présidence Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, Mme Nathalie VALENTIN, M. Jean-François DARGÈRE, M. Alain GERAY, Mme Joëlle POMPON, M. François CLOUET, Mme Chrystelle MARY, M. Franck BACHIMONT, Mme Karine NOLL, Mme Carole CARRÉ, Mme Orlane LEDENT, Mme Luisa RODRIGUES, M. Antoine HAMEZ, M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Adrien PRUNET.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christine ANFRIE.

ABSENTS : Mme Catherine PETIT, Mme Florence PINEL, Mme Séverine CHAMAND, M. Jérémy RUBICONDO.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Mme Christine ANFRIE à M. Jean-Michel PINCELOUP.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Antoine HAMEZ

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250306-DELIB_2025_05-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget principal de la commune,
Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, approuvé le 9 mai 2022 ;
Vu le plan de zonage et le règlement du PLUi s'y afférant, identifiant la parcelle susmentionnée ;
Vu l'avis favorable de la Commission Générale du 27 février 2025,

Considérant que les parcelles sises 7 rue des Sentinelles (AB 46) et 81 rue Nationale (AB 38) sont situées en zone UA du PLUi,
Considérant que ces deux parcelles d'une contenance totale de 262 m² comprennent une grange ainsi qu'une maison d'habitation sans occupant ;
Considérant l'accord de principe de Monsieur Thierry Vinauger de céder ces deux bien à la Commune de Toury au prix de 75 000 € (55 000 € pour la maison et 20 000 € pour la grange) ;
Considérant l'obligation pour la Collectivité de saisir les services des Domaines pour toute acquisition amiable dont le montant serait supérieur à 180 000 € ;
Considérant alors que l'avis des Domaines n'est pas requis ;
Considérant alors qu'il y a lieu de se prononcer sur l'opportunité d'achat de ces deux parcelles susvisées ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **DECIDE D'ACQUÉRIR** à l'amiable les parcelles cadastrées AB 46 et AB 38 ; biens immobiliers appartenant à Monsieur Thierry Vinauger ;
- **AUTORISE ET DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour négocier le prix d'acquisition de ce bien jusqu'à 75 000 € ; les honoraires du Notaire resteront à définir ; quant aux frais d'acte et d'enregistrement, ils seront à la charge de la commune de Toury ;
- **DESIGNE** pour la Collectivité, Maître Chloé WISSOCQ, Notaire (4 rue de l'Abbaye Saint Denis – 28310 TOURY) pour formaliser ces mutations immobilières ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les organismes bancaires pour obtenir l'emprunt nécessaire à la réalisation de la présente acquisition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes se rapportant à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget 2025 ;
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Laurent LECLERCQ

MAIRIE DE TOURY 28310

Le Secrétaire de Séance,

Antoine HAMEZ

MAIRIE DE TOURY 28310

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 07/03/2025
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 14/03/2025

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

MAIRIE DE TOURY 28310